



# Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

- 139, rue des Poissonniers - 75018 PARIS -  
Tél : 01 44 92 78 50 - Fax : 01 44 92 78 59 - mail : [fpip@fpip-police.com](mailto:fpip@fpip-police.com)

## **REFORME** **Un protocole d'accord qui en dit long** **... et surtout pour longtemps !**

Alors que nos retraites ont été saucissonnées en moins d'un an, la réforme des corps et carrières, annoncée comme une avancée sociale révolutionnaire, **se projette jusqu'en . . . 2012 !!!**

*Ceci au gré des lois de finances et autres arbitrages budgétaires qui ne manqueront pas de se rappeler à nous.*

### **SYNTHESE**

Mesures retenues pour une mise en œuvre sur la durée du protocole (2004 - 2012)

#### **CORPS de CONCEPTION et DIRECTION**

- Déflation du corps des commissaires de 2030 à 1600 en 2012.
- Fusion des 2 premiers grades de commissaires en 2005. (*possibilités de déroulement de carrière dans le corps de conception et de direction*)
- Allongement de la durée de carrière à 21 ans
- Elévation d'un an de la limite d'âge de chaque grade des commissaires.
- Diversification de l'accès au corps de commissaires.
- Achèvement de la mise en place de la NBI en 2004.
- Revalorisation des grilles indiciaires des hauts fonctionnaires à l'identique des généraux de la gendarmerie.

*Pour exemple :*

Contrôleur général : HEB – HEC / + 460 €/mois.  
Inspecteur général : HEC – HED / + 686 €/mois.

#### **CORPS de COMMANDEMENT (Officiers)**

- Recrutement à Bac + 3 dès 2005 (*maintien dans le cadre du statut spécial mais avec niveau catégorie A.*)
- Attribution de droit de la qualification OPJ 16 à l'issue de la scolarité.
- Déflation du corps de 15 000 à 9 000 d'ici 2012.
- Mise en place d'une nouvelle grille indiciaire, revalorisation progressive de l'INM 695 en 2004 à l'INM 782 en 2012 pour commandant fonctionnel. (+ 87 points)
- Banalisation échelon exceptionnel de capitaine dès 2005 et maintien d'un nouvel échelon exceptionnel de capitaine INM 679 en 2012.
- Evolution de la grille indiciaire du corps de commandement pour atteindre les indices sommitaux suivants :

Commandants EF	: Indice Brut : 901.
Commandants	: Indice Brut : 852.
Capitaines 5 <sup>ème</sup> éch	: Indice Brut : 757.
Lieutenants	: Indice Brut : 669.

- Voie d'accès professionnelle au grade de commissaire.
  - Concours externe : 50 %.
  - Concours interne : 20 %.
  - Voie d'accès professionnelle : 20 %.
  - Voie d'accès au choix : 10 %.
- Conditions statutaires d'avancement :
  - Au grade de capitaine :
    - ~ 7 ans après la nomination en qualité de stagiaire.
    - ~ Mobilité fonctionnelle ou géographique.
    - ~ Passage semi-automatique par tranche à 7, 8, 9 et 10 ans après nomination en qualité de stagiaire.
    - ~ Examen en CAP.
  - Au grade de commandant :
    - ~ 12 ans de services effectifs après titularisation dont 5 dans le grade de capitaine.
    - ~ Mobilité géographique ou fonctionnelle.
    - ~ Examen des capacités professionnelles évaluées par un jury à l'issue d'un stage qualifiant.
    - ~ Examen en CAP.
- Allongement de la durée de carrière.
  - .23 ans effectifs pour le grade de commandant (*hors emploi fonctionnel*).

### **CORPS d'ENCADREMENT et d'APPLICATION (Gradés et gardiens)**

- Réforme du processus d'avancement et des modalités de mouvement général pour faire diminuer le nombre d'annulations.
- Adapter de nouvelles méthodes d'évaluation et de notation (*méthodologie par objectifs et mesure du résultat*).
- Augmentation de la durée de séjour obligatoire dans la première région d'affectation :
  - ~ 5 ans pour les gardiens à compter de la prise de poste. Application pour recrutement après le 01/01/2005.
  - ~ 3 ans pour les brigadiers nommés à partir du 01/01/2005.
  - ~ 2 ans pour les brigadiers-chefs nommés à partir du 01/01/2005.
- Recrutement à BAC en 2006 (*à l'exception du concours spécifique réservé aux ADS*).

### **Pour les brigadiers-majors**

- Bornage indiciaire (*IM terminaux 2012*) hors NBI.
  - 1<sup>er</sup> éch : 489. (+ 22 points)
  - 2<sup>e</sup>me éch : 500. (+ 23 points)
  - 3<sup>e</sup>me éch : 513. (+ 15 points)
  - Ech.Excep : 525. (*contingenté à 2 000 postes nomenclaturés*).
  - Statut d'emploi : 550. (*contingenté à 600 postes nomenclaturés*).
- Conditions de promotion au grade de B/M.
  - 17 années de services effectifs depuis la titularisation dont 4 au grade de B/C.
  - Examen des capacités professionnelles au cours d'un entretien avec un jury après pré-sélection sur dossier.
  - Examen en CAP.

### **Pour les brigadiers-chefs**

- Au 1<sup>er</sup> octobre 2004, les actuels brigadiers deviennent brigadiers-chefs.
- Bornage indiciaire en 2012 : IM 454 - 489.
- Conditions de promotion au grade de brigadier-chef.
  - 5 ans de services effectifs au grade de brigadier.
  - Avoir satisfait à l'obtention de deux unités de valeur, l'une sur le management, l'autre sur les techniques professionnelles.
  - Examen en CAP.

### **Pour les nouveaux brigadiers**

- Conditions pour être promu brigadier.
  - 4 ans d'ancienneté de service effectif depuis la titularisation dans le grade de gardien de la paix.
  - Détenir l'une des qualifications suivantes :
    - ~ OPJ 16.
    - ~ Paix publique.
    - ~ Investigation - Renseignement.
    - ~ Ordre public.
    - ~ Migrations-Frontières.
  - L'attribution de cette qualification conduit à une durée de séjour de 3 ans dans la région administrative d'affectation dans laquelle elle est obtenue et n'entraîne pas mobilité géographique.
  - Examen en CAP.
- Bornage indiciaire en 2012 : IM 379 - 457. *(B1 + 0 pt - B6 + 0 pt par rapport grille actuelle)*
- Repyramidage : 25 000 brigadiers en 2012.
- Création d'une voie professionnelle dans le corps des officiers ouverts aux agents du CEA dès le 2<sup>ème</sup> grade (*brigadier*).

### **Pour les gardiens de la paix**

- 2000 échelons exceptionnels supplémentaires 13 900 en 2012 *(11900 actuellement)*.
- Représentation unique en CAP des gardiens de la paix et des brigadiers.
- Des mesures transitoires prenant en compte les acquis professionnels (UV) et les faisant fonctions de gradés, en complément des mesures statutaires de promotion sociale qui sont maintenues.
- Bornage indiciaire : INCHANGE.

### **Pyramidage des grades**

- Passage de 80 % de gardiens pour 20 % de gradés à une proportion de 54 % - 46 %.
- Nombre actuel de postes budgétaires de promotion pour les gardiens : 20 967.
- Nombre de postes budgétaires de débouchés en 2012 : 49 650.  
*Soit 25 000 nouveaux brigadiers + 17 150 nouveaux B/C + 7 500 B/M.*
- Le nombre de gardiens passera de 79 677 à environ 58 570.

# NOS CONCLUSIONS

## Incidences sur les corps

### - **Conception et Direction.**

La perte des postes budgétaires se traduit par une manne de points d'indice.

### - **Commandement.**

Passer de 15 000 postes à 9 000 apporte un confort indiciaire aligné sur la catégorie A.

### - **Encadrement et application.**

« L'évolution indiciaire » de 2004 à 2012 met à jour  
**une irréfutable mascarade.**

- *Les brigadiers-majors*, pour ceux qui atteindront le « statut d'emploi », ramasseront . . . 52 points par rapport au B/M actuel.
- *Les brigadiers-chefs* 5<sup>ème</sup> échelon prendront . . . 32 points . . . par rapport au B5 actuel.
- *Les brigadiers* retrouveront en 2012 . . . la grille indiciaire actuelle du grade.

#### Démonstration :

Au 01/10/04, le B 1 passe de l'IM 379 à l'IM 314 (- 65 pts).

Le B 5 passe de l'IM 457 à l'IM 412 (- 45 pts).

Le nouveau B 6 à IM 437 se situe à - 20 pts de l'actuel B 5.

( voir grille évolutive produite par la F.P.I.P.)

Une avancée qui prendra 8 années pour atteindre . . . **la situation actuelle !!!**

- *Les gardiens de la paix.*

C'est écrit : « *Les gardiens ont un rôle fondamental de contact avec le citoyen et sont amenés à faire face à des situations difficiles et souvent dangereuses. Leur professionnalisation doit être accrue . . .* »

Et bla - bla - bla . . . et bla - bla - bla . . .

### RECONNAISSANCE

- Aucune évolution indiciaire jusqu'en 2012. Et après ???
- Déflation du corps de 26,5 %.

#### Analyse :

Sans programme d'évolution indiciaire, ces agents de voie publique présenteront un aspect plus digeste pour les collectivités territoriales, amenées de plus en plus à assumer le désengagement de l'Etat dans de multiples domaines.

***La sécurité n'y échappera pas !***

### FINALITE :

***Une réforme à pas cher, pour des flics heureux !!!***

**ILS ONT SIGNE. SI ! SI ! DEMANDEZ-LEUR !!!**